

TARIFS 2018 SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- * de demander le règlement des arrhes dès la réservation de la salle
- * de fixer le montant de ces arrhes à 50 E et à 100 E pour le réveillon du 1er de l'An. Les arrhes ne seront pas remboursées aux intéressés en cas d'annulation de la location.
- * de fixer le montant de la caution à 250 E. Cette caution sera remboursée à la remise des clés ou conservée en cas de dégradation des locaux ou de dégradation aux abords de la salle,
- * de mettre à disposition des crochets magnétiques de suspension pour décorer la salle et d'appliquer une pénalité de 5 E par crochet perdu
- * de fixer, comme suit, les tarifs 2018 de la location de la salle communale :

	<u>DOMICILE DANS LA COMMUNE</u>	<u>DOMICILE HORS COMMUNE</u>
LES PARTICULIERS		
Location 1 jour	150 E	280 E
Location 1 week-end	250 E	380 E
LES ASSOCIATIONS		
Réunion	Gratuité	100 E
Repas	Gratuité 1 ^{er} Repas (hors réveillon) 100 E à partir du 2 ^{ème} repas	200 E
TARIF REVEILLON		
<i>Arrhes : 100 euros</i>	300 E	pas de location
LES CLASSES		
	Gratuité	200 E
VIN D'HONNEUR		
	85 E	150 E
SERVICE MENAGE		
	150 E	150 E
TABLES EN BOIS		
	4 E/table	6 E/table caution 60 E
LOCATION CHAISES		
	4 E/lot de 10 chaises caution 20 E maximum 40 chaises soit 4 lots	pas de location